

Le conseil fédéral a nommé :

Commis de poste à Berne : M. Henri Boppart, aspirant postal, de
 Bruggen (St-Gall), à Rorschach.
 » » » Lucerne : » Xavier Næf, aspirant postal, de
 Menznau (Lucerne), à Lucerne.

INSERTIONS.

Publication.

M. Frédéric *Knuchel*, à Wiedlisbach (Berne), a cessé d'être sous-agent de l'agence d'émigration *A. Zwischenbart*, à Bâle (feuille fédérale 1881, II. 935).

Berne, le 12 décembre 1883. [2.].

*Département fédéral
 du commerce et de l'agriculture.*

Chemin de fer du Tössthal.

A partir du 1^{er} janvier 1884 entrera en vigueur, pour le service interne des marchandises, un nouveau tarif élaboré d'après le système de réforme.

On peut le consulter et se le procurer à nos stations.

Winterthur, le 8 décembre 1883. [1]

La Direction.

Chemin de fer de l'Emmenthal.

Pour le transport de bois en blocs destinés à la fabrication de pâte de bois et consignés aux gares de la ligne Langnau à Berthoud à destination des gares d'Utzenstorf, de Biberist et de Nouveau-Soleure, nous avons accordé les réductions suivantes sur les taxes du tarif normal :

- 1° 10 %, si le transport comprend 100 wagons à 10 tonnes ou payant le port pour ce chargement, et
- 2° 15 %, si le transport comprend 200 wagons à 10 tonnes ou payant pour ce poids, sous la condition toutefois que les 100 ou 200 wagons seront livrés dans le terme de 10 mois consécutifs à l'adresse d'un seul et même destinataire.

Berthoud, le 6 décembre 1883. [1]

La Direction.

Chemins de fer du Central suisse.

La compagnie du chemin de fer Central suisse accorde à une maison de commerce, sur les parts de taxes lui revenant, par voie de détaxe et sur production des lettres de voiture originales, un rabais de 10 % pour le transport de 200 wagons de perches en bois brut au départ de diverses stations du Central suisse à destination de *Langenthal* et pour leur ré-expédition, après avoir subi l'opération d'injection, de *Langenthal* pour Bienne-transit à destination de la France.

Ces transports doivent être effectués dans le délai d'une année, en chargements de 10,000 kilogrammes ou payant pour ce poids.

Bâle, le 8 décembre 1883. [1]

Le Comité de direction.

☛ AVIS. ☛

Par le présent avis, nous portons à la connaissance du public que le prix d'abonnement pour la feuille fédérale est de **quatre francs** par an, y compris l'envoi, franco de port, dans toute la Suisse.

La feuille fédérale contient : les délibérations du conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité ; tous les messages et les rapports du conseil fédéral à l'assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux ; certaines décisions des conseils ; les décisions du conseil fédéral sur des affaires qui n'ont pas d'importance générale ; des extraits des délibérations de l'assemblée fédérale et les rapports de ses commissions ; les tableaux des recettes mensuelles de l'administration des péages et ceux de l'importation, de l'exportation et du transit des marchandises en Suisse pendant chaque mois en comparaison du mois correspondant de l'année précédente ; le bulletin de l'état sanitaire du bétail ; les mises au concours de places et de livraisons à faire aux départements fédéraux ; les tableaux des trains de chemins de fer et de leurs retards ; les annonces des directions de chemins de fer sur les tarifs, les hypothèques, etc. ; des annonces d'autorités fédérales et cantonales et, quelquefois aussi, d'états étrangers.

A l'avenir, la feuille fédérale aura pour annexes : les lois et ordonnances fédérales qui auront nouvellement paru ; les arrêtés fédéraux ne concernant pas les chemins de fer ; les traités conclus avec l'étranger ; le compte d'état annuel de la Confédération ; le tableau annuel, dans les trois langues nationales suisses, des marchandises importées, exportées et en transit en Suisse ; le tableau des subsides fédéraux aux sociétés suisses de secours à l'étranger ; le tableau de l'émigration suisse dans les pays d'outre-mer, etc.

On peut s'abonner *en tout temps, mais pour une année entière seulement*, à tous les bureaux de poste suisses, qui *sont tenus* de recevoir les demandes d'abonnement pour l'année, à *quelque époque que ces demandes soient présentées*. Les numéros qui auront déjà paru depuis le commencement de l'année seront *toujours envoyés aux nouveaux abonnés dans le plus bref délai*. Les anciens abonnés doivent renouveler leur abonnement soit *à la fin de l'année courante*, soit *tout au commencement de l'année nouvelle*, s'ils désirent continuer à recevoir la feuille, attendu que celle-ci n'est envoyée

que sur nouvelle commande. Sont exceptés les abonnements pris formellement non pour une année seulement, mais bien pour une durée illimitée.

La feuille fédérale des années précédentes, ainsi que les numéros isolés, pourra être fournie par l'expédition, à 20 centimes la feuille; en ce qui concerne les volumes du recueil des lois qui sont terminés, on est prié de s'adresser au secrétariat des imprimés de la chancellerie fédérale.

Les réclamations relatives à la feuille fédérale doivent être adressées en première ligne aux bureaux de poste respectifs, en seconde ligne à l'expédition de la feuille fédérale, à Berne, et exceptionnellement au secrétariat des imprimés de la chancellerie fédérale. Les réclamations doivent être faites si possible immédiatement et au plus tard dans les trois mois à dater de la publication du numéro de la feuille fédérale ou du recueil des lois. Après l'expiration des trois mois, on réclamera 20 centimes par feuille, pour autant que la provision ne sera pas épuisée.

Berne, décembre 1883.

Chancellerie fédérale.

Avertissement.

Il arrive à plusieurs reprises, depuis quelque temps, que des annonces de journaux ou des lettres adressées directement de France, et notamment de Paris, à diverses personnes, offrent des places à la condition du versement préalable d'un cautionnement. Les personnes qui se laissent prendre à ces offres perdent régulièrement la somme avancée, soit sous un prétexte quelconque soit par le fait que celui qui l'a touchée se dérobe par la fuite à toutes les recherches.

Comme cette industrie, qui est connue en France sous le nom de „vol au cautionnement“, a fait aussi plusieurs victimes en Suisse, nous mettons le public en garde contre les offres de ce genre.

Berne, le 3 décembre 1883. [3...]

Chancellerie fédérale.

Publication.

Par lettre du 21 novembre 1883, le consulat général suisse de Naples a informé le conseil fédéral qu'un nommé **Frédéric Spinghen**, indiqué comme étant d'origine suisse, était décédé subitement à Naples le 27 octobre précédent, à l'âge de 40 ans environ.

Ce consulat général s'est donné beaucoup de peine pour recueillir des informations sur le défunt, mais il n'a pu apprendre autre chose si ce n'est que celui-ci est né en Italie d'un père suisse et que son véritable nom devait être **Spendler** ou **Spengler**.

On n'a point trouvé de papiers sur le cadavre, et le défunt ne s'est jamais présenté au consulat général de Naples.

Les personnes qui seraient à même de donner des renseignements sur le lieu d'origine du prénommé **Spinghen** ou **Spengler** sont priées de bien vouloir les communiquer à la chancellerie soussignée, afin que l'acte de décès puisse être transmis à la commune dont le défunt était ressortissant.

Berne, le 27 novembre 1883. [3...]

Chancellerie fédérale suisse.

Publication postale.

Les personnes qui se trouvent encore en possession d'*anciens timbres-poste*, mis hors cours depuis le 1^{er} octobre dernier, sont prévenues que les demandes d'échange de ces timbres contre des nouveaux, qui seront adressées affranchies, jusqu'au 31 décembre 1883, à la *direction générale des postes*, seront, autant que possible, encore prises en considération.

Les timbres-poste à échanger doivent être joints à ces demandes; celles-ci devront être accompagnées d'un bordereau.

Berne, le 22 novembre 1883.

La direction générale des postes.

Mise au concours.

La place de III^me secrétaire à la direction générale des péages, qui n'a pas encore été repourvue, est de nouveau mise au concours. Les postulants devront posséder à fond l'italien et être versés dans la correspondance italienne et allemande. Traitement annuel 3200 francs. S'adresser, d'ici au 22 décembre courant, à la direction générale des péages.

Berne, le 6 décembre 1883. [3..].

Direction générale des péages.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Administrateur** postal à Vevey (Vaud). S'adresser, d'ici au 21 décembre 1883, à la direction des postes à Lausanne.

2) **Facteur** de messagerie à Vevey. S'adresser, d'ici au 21 décembre 1883, à la direction des postes à Lausanne.

3) **Leveur** de boîtes aux lettres, chargeur postal et garçon de bureau à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 21 décembre 1883, à la direction des postes à Neuchâtel.

4) **Commis** de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 21 décembre 1883, à la direction des postes à Bâle.

5) **Télégraphiste** à Burtigny (Vaud). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 décembre 1883, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

Etat des sociétés suisses de bienfaisance en pays étrangers et tableau de répartition des subsides en 1883.

Siège de la société.	Nom de la société.	Actif social	Dépenses	Actif social	Subside	Subside	Subsides	Observations.
		à la fin de l'exercice 1881.	en 1882.	à l'ouverture de l'exercice 1883.	fédéral en 1882.	fédéral en 1883.	cantonaux en 1883.	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
1. Alexandrie d'Egypte	Hôpital des diaconesses	—	25,392. 16	116,593. 54	100	100	70	Voir la note au bas du tableau.
2. Alexandrie d'Egypte	Société suisse de secours	9,164. 50	4,653. 40	5,607. 30	250	250	675	Voir la note au bas du tableau.
3. Alger	Société helvétique de bienfaisance	3,426. 75	1,099. 25	3,804. 15	150	150	205	
4. Amsterdam	Schweiz. Verein und Schweiz. Unterstützungskasse	12,218. 62	2,257. 46	12,482. 77	100	100	155	
5. Ancône	Schweiz.-deutscher Unterstützungsverein Concordia	2,364. 37	323. 70	2,709. 05	100	100	50	
6. Augsburg	Verein Helvetia	679. 01	1,704. 28	935. 43	100	100	110	
7. Bahia	Société suisse de bienfaisance	16,602. 55	2,619. 90	15,371. 63	—	—	10	A renoncé en faveur de sociétés moins prospères qu'elle, à tout subside de la Confédération et des cantons.
8. Barcelone	Société suisse de bienfaisance	9,163. 05	669. 75	9,357. 20	100	100	—	
9. Belfort	Société suisse	59. 40	377. —	173. 70	100	100	115	Voir la note au bas du tableau.
10. Berlin	Schweiz. Unterstützungsverein im Ausland	74. 17	1,238. 95	57. 90	200	200	165	
11. Berlin	Société suisse de bienfaisance	11,886. 98	2,956. 44	11,605. 37	450	450	560	
12. Berlin	Schweizer-Verein	—	936. 04	786. 46	—	50	30	Transmet pour la première fois son rapport.
13. Besançon	Société helvét. de secours mutuels et de bienfaisance	2,949. 13	2,922. 20	3,674. 58	100	100	170	
14. Bordeaux	Société suisse de bienfaisance	8,472. 30	2,116. 90	8,471. 15	250	250	235	
15. Boston	Schweiz. Hilfsverein	—	1,126. 75	5,736. 70	50	50	135	
16. Bruxelles	Société philhelvétique	6,695. 38	1,225. 51	7,042. 10	150	150	210	
17. Bucarest	Société suisse	4,446. 72	1,129. —	7,404. 22	200	200	110	
18. Budapest	Schweiz. Unterstützungsverein	8,310. 53	1,142. 10	8,973. 10	100	100	215	
19. Buenos-Aires	Société philanthropique suisse	62,006. 60	16,202. 40	69,011. 60	300	300	425	
20. Buenos-Aires	Société de secours mutuels Helvetia	7,927. —	3,611. 60	8,878. 40	—	—	70	Voir la note au bas du tableau.
21. Caire (le)	Société suisse de secours	13,231. 85	11,779. 80	4,524. 35	200	200	350	Voir la note au bas du tableau.
22. Caire (le)	Diakonissen-Hospital	—	—	10,110. 15	—	—	100	Voir la note au bas du tableau. Hôpital va se construire, n'est pas encore ouvert.
23. Cannes	Société suisse de secours mutuels	3,159. 80	2,388. 90	3,871. 45	100	100	235	
24. Carlsruhe	Schweizer-Verein	312. 25	354. 81	415. 39	100	100	85	
25. Chicago	Schweiz. Wohltätigkeitsgesellschaft	14,135. 90	2,446. 30	13,637. 85	200	200	220	
26. Cincinnati	Schweiz. Wohltätigkeitsgesellschaft	2,760. 55	—	—	150	100	70	Le subside fédéral est réduit à fr. 100 parce que la société n'a pas transmis de rapport pour l'exercice 1882. Transmet pour la première fois son rapport.
27. Copenhague	Schweizer-Hilfsverein	—	599. 40	596. 40	—	50	—	
28. Crefeld	Schweizer-Verein	438. 46	250. 11	445. 42	100	100	30	
29. Dresde	Schweizer-Hilfsverein	921. 85	296. 10	1,083. 05	100	100	30	
30. Elberfeld-Barmen	Schweizer-Unterstützungsverein Alpenrösi	58. 87	376. 39	244. 11	—	—	110	Voir la note au bas du tableau.
31. Florence	Société suisse de bienfaisance	2,607. 17	1,189. 50	3,317. 29	100	100	240	
32. Francfort s/M	Schweizer-Gesellschaft	1,084. 91	1,259. 87	1,393. 51	100	100	170	
33. Francfort s/M	Schweizer-Verein Helvetia	422. 44	734. 92	492. 93	100	100	55	
34. Gènes	Société helvétique de bienfaisance	4,066. 53	2,590. 79	4,560. 92	100	100	385	
35. Guebwiller	Schweizer-Verein Helvetia	369. 95	219. 50	150. 35	50	50	90	
36. Hambourg	Schweiz. Unterstützungskasse	748. 29	985. 31	781. 21	200	200	205	
37. Havre (le)	Caisse suisse de secours	1,944. 60	1,603. 05	2,185. 10	100	100	520	
38. Kaufbeuren	Schweiz. Unterstützungsverein Helvetia	269. 56	181. 57	385. 74	100	100	70	Voir la note au bas du tableau.
39. Kharkoff	Société suisse de bienfaisance	6,191. 51	459. 30	6,546. 75	100	100	130	
40. Leipzig	Schweizer-Gesellschaft	18,756. 99	1,012. 50	19,510. 61	150	150	265	
41. Lille	Société suisse de bienfaisance	2,868. 25	405. 95	3,328. 95	100	100	80	
42. Lima	Société de bienfaisance Helvetia	—	—	—	—	—	—	N'a jamais envoyé de rapport.
43. Lisbonne	Société suisse de bienfaisance	5,303. 98	1,085. 50	5,499. 29	150	150	145	
44. Livourne	Société elvetica di beneficenza	4,845. 20	615. 65	5,671. 35	100	100	180	
45. Londres	Fonds de secours pour les Suisses pauvres	4,428. 85	6,359. 90	4,417. 65	400	400	645	
46. Londres	Hôpital et dispensaire français	—	59,123. 80	3,195. 15	—	—	100	Voir la note au bas du tableau.
47. Lyon	Société suisse de secours	5,080. 35	3,075. 75	5,330. 35	150	150	305	
48. Lyon	Société suisse de secours mutuels	13,455. 50	—	—	—	—	160	N'a pas envoyé de rapport pour l'exercice 1882. Ne reçoit pas de subside de la Confédération.
49. Madrid	Société suisse de bienfaisance	5,253. 33	576. 75	5,528. 58	—	—	45	A renoncé à tout subside de la Confédération.
50. Manchester	Schweiz. Hilfsverein	—	—	—	—	—	50	Voir la note au bas du tableau; transmet ses statuts.
51. Mannheim	Schweizer-Verein Helvetia	682. 43	965. 53	898. 02	150	150	60	
52. Mannheim	Unterstützungsverein Helvetia	—	—	—	—	—	20	N'a jamais envoyé de rapport.
53. Marseille	Société suisse de bienfaisance	7,281. 90	7,153. 30	6,737. 40	750	750	875	
54. Marseille	Oeuvre hospitalière	—	18,041. 50	3,574. 30	—	—	100	Voir la note au bas du tableau.
55. Melbourne	Swiss Society of Victoria	—	629. 50	2,553. —	—	50	—	A transmis pour la première fois son rapport; reçoit pour la première fois un subside de la Confédération.
56. Menton	Société helvétique	—	463. 35	98. 50	—	50	—	A transmis pour la première fois son rapport; reçoit pour la première fois un subside de la Confédération.
57. Milan	Cercle suisse	—	—	—	—	—	20	N'a jamais envoyé de rapport.
58. Milan	Société suisse de bienfaisance	9,739. 15	6,082. 40	10,499. —	150	150	720	
59. Montréal	Société suisse	159. 78	244. 38	347. 90	100	100	60	Voir la note au bas du tableau.
60. Morez	Société helvétique de secours mutuels de bienfaisance	—	—	—	—	—	50	Transmet ses statuts; voir la note au bas du tableau.
61. Moscou	Société suisse de bienfaisance	37,570. —	9,670. 30	42,625. —	150	150	145	
62. Mulhouse	Schweizer-Verein Helvetia	897. 30	602. 15	1,009. 46	150	150	190	
63. Mülheim s/Rh.	Schweiz. Unterstützungsverein	113. 75	266. 01	262. 09	100	100	50	Voir la note au bas du tableau.
64. Munich	Schweiz. Unterstützungsverein	3,667. 31	826. 07	4,503. 13	450	450	185	
65. Nancy	Société mutuelle suisse	2,416. 67	720. 70	2,946. 62	150	150	130	
66. Naples	Société helvétique de bienfaisance	17,982. 13	8,331. 64	18,555. 36	1200	1200	650	
67. Naples	Asile et domicile des institutrices	—	—	—	—	—	25	N'a jamais envoyé de rapport.
68. New-York	Swiss benevolent society	42,485. 30	32,805. 60	36,432. 11	1200	1200	965	
69. Nice	Asile évangélique	126,467. 40	19,034. 50	128,873. 77	—	—	100	Voir la note au bas du tableau.
70. Nice	Société helvétique de secours mutuels	6,058. 90	2,335. 85	7,950. 95	150	150	180	
71. Nîmes	Société suisse Helvetia	829. 75	402. 15	899. 59	100	100	240	
72. Nouvelle-Orléans (la)	Schweizer-Gesellschaft	15,962. 50	6,055. 55	16,936. 70	200	200	255	
73. Odessa	Société suisse de bienfaisance	24,855. 46	1,995. 87	31,383. 23	150	150	380	
74. Paris	Asile suisse	80,000. —	29,313. 97	80,000. —	—	—	340	Ne reçoit pas de subside de la Confédération. Le montant de l'actif social n'est indiqué qu'approximativement. Voir la note au bas du tableau.
75. Paris	Comité des dames suisses et home suisse	202. 50	1,812. 55	15. —	100	100	250	
76. Paris	Société helvétique de bienfaisance	78,075. 15	36,407. 10	76,101. 90	1550	1550	885	
77. Paris	Société suisse de secours mutuels	50,057. 45	37,610. 90	48,753. 37	550	550	515	
78. Paterson	Swiss benevolent society	—	—	—	50	50	75	N'a pas transmis de rapport pour 1882.
79. Philadelphie	Schweiz. Wohltätigkeitsgesellschaft	18,184. 55	3,923. 80	18,422. —	200	200	580	
80. Reutlingen	Schweiz. Unterstützungsverein Helvetia	—	—	—	—	—	30	N'a jamais envoyé de rapport.
81. Riga	Schweizer-Verein	4,606. 97	760. 71	4,999. 46	100	100	10	
82. Rio de Janeiro	Société philanthropique suisse	131,695. 91	10,573. 77	134,069. 30	350	350	255	
83. Rome	Société helvétique de bienfaisance	7,128. 15	1,720. 20	8,161. 55	150	150	390	
84. St-Louis	Hilfsgesellschaft Helvetia	3,202. 85	2,042. 75	5,310. 65	250	250	295	
85. St-Petersbourg	Société suisse de bienfaisance	59,664. —	10,588. 60	58,528. —	300	300	560	
86. St-Petersbourg	Société de secours mutuels des Suisses	—	1,668. 42	2,337. 40	—	—	10	Ne reçoit pas de subside de la Confédération comme étant exclusivement une société de secours mutuels.
87. San Francisco	Société suisse de secours	2,737. 05	3,680. 25	736. 80	450	450	155	
88. San Francisco	Swiss mutual benevolent society	102,135. 65	28,035. 50	111,337. 65	—	—	—	Ne reçoit pas de subside de la Confédération comme étant exclusivement une société de secours mutuels.
89. Sao Paulo	Helvetia	—	—	—	—	—	50	N'a pas encore transmis de rapport. Voir la note au bas du tableau.
90. Strasbourg	Schweiz. Hilfsgesellschaft	3,397. 15	1,518. —	3,725. 05	200	200	335	
91. Stuttgart	Schweizer-Verein Helvetia	1,028. 94	1,219. 65	1,024. 75	150	150	125	
92. Stuttgart	Société suisse	2,037. 98	1,405. 06	2,008. —	100	100	135	
93. Trieste	Société elvetica di soccorso	4,036. 17	656. 23	3,719. 05	100	100	210	
94. Turin	Société de secours suisse	10,614. 65	1,988. 50	10,816. 30	150	150	325	
95. Valparaiso	Schweiz. Wohltätigkeitsverein	13,658. —	822. 50	15,961. 35	100	100	120	Voir la note au bas du tableau.
96. Varsovie	Société suisse de bienfaisance	7,806. 11	1,049. 17	8,452. 41	100	100	110	
97. Venise	Société elvetica di beneficenza	5,620. —	885. —	6,157. —	200	200	280	
98. Vienne	Schweiz. Unterstützungsverein	18,195. 80	3,117. 90	18,187. 60	200	200	680	
99. Washington	Schweiz. Wohltätigkeitsgesellschaft	1,547. 38	626. 30	1,680. 32	250	250	295	
		1,183,966. 14	471,929. 33	1,343,711. 29	16,500	16,650	21,000	

Subsides cantonaux classés par cantons.

Cantons.	Subsides.	Observations.	Cantons.	Subsides.	Observations.
	Fr.			Fr.	
Zurich	2,800. —		Report	8,700. —	
Berne	1,865. —		Schaffhouse	400. —	Somme mise à la libre disposition du conseil fédéral.
Lucerne	770. —		Appenzell-Rh-ext.	500. —	
Uri	100. —	Somme mise à la libre disposition du conseil fédéral.	Appenzell-Rh-int.	60. —	
Schwyz	300. —		St-Gall	1,500. —	
Unterwalden-le-haut	100. —	Somme mise à la libre disposition du conseil fédéral.	Grisons	1,000. —	
Unterwalden-le-bas	100. —	Somme mise à la libre disposition du conseil fédéral.	Argovie	1,200. —	
Glaris	610. —		Thurgovie	800. —	Somme mise à la libre disposition du conseil fédéral.
Zoug	150. —		Tessin	1,500. —	
Fribourg	500. —		Vaud	1,740. —	
Soleure	500. —		Valais	200. —	
Bâle-ville	500. —		Neuchâtel	1,400. —	
Bâle-campagne	405. —		Genève	2,000. —	
A reporter	8,700. —		Total	21,000. —	

Note. Le conseil fédéral a réparti entre 19 sociétés ou institutions de bienfaisance les subsides que les gouvernements des cantons d'Uri (fr. 100), d'Unterwalden-le-haut (fr. 100) et le-bas (fr. 100), de Schaffhouse (fr. 400) et de Thurgovie (fr. 800) ont mis à sa disposition sans en déterminer l'emploi. Le comité des dames suisses et home suisse à Paris a reçu une allocation de fr. 250; la société suisse de secours à Alexandrie d'Egypte en a reçu une de fr. 200; l'hôpital des diaconesses du Caire, l'hô

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1883
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	63
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.12.1883
Date	
Data	
Seite	767-772
Page	
Pagina	
Ref. No	10 067 120

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.